

OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE DÉLÉGUÉ PRINCIPAL 2021

L'arrêté du 17 décembre 2019, autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière est paru.

Retrouvez le texte sur Légifrance en cliquant sur ce [lien](#).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement sera fixé par arrêté ministériel.

Les formulaires d'inscription et les conditions d'accès sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur [ici](#).

L'enregistrement de l'inscription s'effectue de préférence par voie électronique sur le site internet du Ministère de l'Intérieur.

Ou par voie postale au Ministère de l'Intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/ Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Examen professionnel d'avancement	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			Épreuves d'admissibilité		Épreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Les dates de l'épreuve orale seront communiquées ultérieurement	Lieu Région Ile-de-France
Délégué principal au PCSR (examen professionnel)	2021	10 janvier 2020	10 février 2020	10 février 2020	21 avril 2020	Centres d'examen	11 mai 2020		